

## Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provencal

ct de deu l'idveliçai				
COMITÉ DÉPARTEMENTAL				
CLUB				
SECTEUR				

SAISON 2026

r so ocon	EUR	······································
	CRÉATION RENOUVELLI	EMENT D MUTATION
Civilité : ☐ M ☐ F	Nationalité :	Européenne
Nom de naissance :	Nom	d'usage :
Prénom de naissance :	Prénc	m d'usage :
Date de naissance/	/ Lieu de naissance :	Département :
Code Postal :	Ville:	
	<u>@</u>	
	N° de licence (si existant)	
	CLASSIFICAT	ION
O ÉLITE	T HONNEUR T PRO	OMOTION NON CLASSÉ
Intulaire d'une carte M	IOBILITE INCLUSION pour les personnes e	n situation de nandicap
Je fournis une PHOTO D de gestion des licences.		pour que ma photo soit téléchargée sur le logiciel fédéral
	eptible de recevoir des offres commerciales pas, cochez cette case	de partenaires commerciaux de la F.F.P.J.P.
	HONORABI	LITE
sport soit effectué. J'ai	de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de compris et j'accepte ce contrôle.  t confirme mon intention de ne pas exercer  CERTIFICAT M	
Pour les majeurs : Pour les mineurs :	plus de certificat médical. renseigner le questionnaire de santé e (A défaut, fournir un certificat medical	t avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques de moins de 6 mois).
	<b>AUTORISATION P</b>	ARENTALE
		e/tuteur légal, autorise le bénéficiaire de cette demande
dentifié ci-dessus, à prati	quer la Pétanque et le Jeu Provençal au se	in de l'Association.
Personne à contacter en d	as d'accident : (Nom :	
	ATTESTATION SUR	L'HONNEUR
Avoir été informé(e) que Assurances, par la F.F.I la souscription d'un cor	ur l'honneur l'exactitude des renseignemen 'avec la licence, j'adhère simultanément a	ts ci-dessus et atteste : au contrat collectif d'assurance souscrit auprès de MMA Code du Sport, des garanties et de l'intérêt que présente s corporels (non obligatoire).
Si je ne souhaite pas ce d'Avoir été informé(e) de l à l'option «Avantage» de d'Avoir été informé(e) de	ette assurance de personnes, cochez cette l'intérêt de souscrire les garanties complére la compagnie d'assurance, M.M.A confor l'existence de garanties relatives à l'accon	
	SIGNATURE DU JOUEUR/JOUEUSE	
	ou du REPRÉSENTANT LÉGAL	



# Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

INFORMATIONS ASSURANCE
SAISON 2026



La FFPJP a souscrit auprès de MMA par l'intermédiaire de l'agence AGIR ASSUR - 19 Bld Victor HUGO 30000 NIMES - Mail : jr@mma.fr - Tél : 04.66.40.35.15, le contrat N° 118 270 222 pour la saison sportive courant du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Ce contrat couvre dans les termes et conditions détaillées au contrat qui est disponible sur demande de l'assuré à l'assureur, les personnes et activités suivantes :

#### Personnes assurées :

→ Les préposés et dirigeants des structures et des clubs FFPJP, les licenciés, les membres des équipes de France, les animateurs, entraîneurs, arbitres, juges, bénévoles, et plus généralement toute personne ayant la qualité de préposé;

#### Activités assurées :

Organisation, pratique et enseignement des disciplines dispensées et agréées par la Fédération Française de Pétanque et de Jeu provençal à l'occasion de : Compétitions sportives, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales, entraînements, formations, initiations, stages, actions de promotion, activités périscolaires, exercice d'autres activités sportives lorsqu'elles sont organisées par une personne morale assurée;

## Nature et montant des garanties accordées :

	GARANTIES DE BASE	Option "Avantage" (en complément	
RESPONSABILITE CIVILE : Dont :	15 250 000 € (1)	des garanties de base)	
Dommages corporels et immatériels consécutifs Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 250 000 € <sup>(2)</sup> 3 000 000 €		
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS  (Accordée aux titulaires d'une licence FFPJP et ayant souscrit à la Garantie de base « ACCIDENTS CORPORELS »)			
Décès (y compris événement cardio-vasculaire, étouffement, rupture d'anévrisme) Majoration du capital de 2 500 € si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé), et par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)	Si - de 16 ans : 5 000 € Si 16 ans ou plus : 16 000 €	Si - de 16 ans : 8 000 € Si 16 ans ou plus : 45 000 €	
Invalidité permanente Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation • de 1% à 60% • de 61% à 100%	50 000 € <sup>(1)</sup>	65 000 € <sup>(1)</sup>	
Indemnité suite à coma Versement d'une indemnité égale à	2% du capital décès par semaine de coma (maxi 50 semaines)		
Remboursement de soins	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale		
Avec une sous-limite de : - Frais hospitaliers - Chambre particulière		Selon montant légal (100%) 30 € / jour, maxi 30 jours	
- Prothèse dentaire, par dent (forfait)	450 € ②	700 € (2)	
- Bris de lunettes ou lentilles (forfait)	450 € ②	700 € (2)	
- Prothèse auditive, par appareil (forfait)	450 € ∞	700 € ②	
- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles,)	1 000 € 🖾	1 000 € (2)	
- Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)	300 €		
	porté à 3 000 € pour les		
Innersonal Community	transports par hélicoptère		
Incapacité temporaire	16 € / jour maxi 365 jours	47 € / jour maxi 365 jours	
Frais de rattrapage scolaire	1 600 € en cas d'arrêt > 2 mois		
Frais de redoublement de l'année d'études	1 600 € en cas d'arrêt > 2 mois		
Frais de formation professionnelle pour une reconversion professionnelle  ) Garantie maximum 1 525 000 euros en cas de sinistre collectif	1 600 € à compter de 35 % d'IPP		

(1) Garantie maximum 1 525 000 euros en cas de sinistre collectif

(2) Ce montant s'entend par « sínistre et par année d'assurance » par assuré

### Souscription des garanties complémentaires en cas d'accident corporel :

Consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle et conformément aux dispositions de l'article L.321-6 du Code du sport, la FFPJP propose aux licenciés qui le souhaitent de souscrire des garanties complémentaires au-delà des garanties de base offertes par la licence.

→ Renvoyez-le accompagné d'un chèque d'un montant de 7,00 € TTC libellé à l'ordre de l'agence :

AGIR ASSUR - Mail : jr@mma.fr 19 Bld Victor HUGO - 30000 NIMES

→ Renvoyez-le par mail à l'adresse jr@mma.fr si vous réglez par virement : IBAN : FR76 1660 7003 4678 1217 7384 571 BIC : CCBPFRPPPG // indiquez impérativement en référence votre nom et numéro de licence et mention OAFFPJP

Important : ce document est un résumé du contrat d'assurance et de sa notice d'assurance.

Tous deux sont disponibles dans leur version complète avec les exclusions sur le site de la FFPJP

ou sur demande à votre assureur conseil SARL AGIR ASSUR



AC706-2 - (10/2025) - Imp MMA Le Mans